

## L'épiclèse d'après saint Jean Chrysostome et la tradition occidentale

In: Échos d'Orient, tome 11, N°69, 1908. pp. 101-112.

---

Citer ce document / Cite this document :

Salaville Sévérien. L'épiclèse d'après saint Jean Chrysostome et la tradition occidentale. In: Échos d'Orient, tome 11, N°69, 1908. pp. 101-112.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz\\_1146-9447\\_1908\\_num\\_11\\_69\\_3727](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1908_num_11_69_3727)

---

Nous avons reçu votre télégramme, mais non votre lettre. Réunis aujourd'hui, à la place des candidats qui se sont retirés, nous proposons : M<sup>gr</sup> Chariton, de Mésembria, natif de Chypre, et M<sup>gr</sup> Germain Karavanghélis, de Kastoria, homme savant et capable. Cette annonce faite, nous concentrons notre attention sur les actes.

\*  
\* \*

Les délibérations paraissent finies; le monde orthodoxe attend des faits, attendons aussi.

Cinq mois de discussion de vive voix ou par écrit, sept réunions des arbitres; trois remaniements des noms des sujets proposés comme candidats; lutte sourde contre l'Angleterre, qui ne veut pas d'une élection faite à Constantinople; lutte ouverte contre les patriotes de Chypre, partisans de M<sup>gr</sup> de Kition; opposition des kyréniaques à la candidature du métropolitain de Kition, accusé de sentiments contraires à l'orthodoxie; divergence constante des deux Cyrille quand il s'agit de se conformer aux indications patriarcales; protestations énergiques et soutenues d'une bonne partie du peuple chypriote et

du parti libéral athénien contre l'intervention des représentants de la Grande-Eglise dans une question qui ne les regardait pas; mésintelligences intermittentes entre M<sup>gr</sup> Photios d'Alexandrie et les deux autres arbitres, entre les membres du synode chypriote et M<sup>gr</sup> de Kition, entre les membres du Synode eux-mêmes, enfin, entre les deux Cyrille : telle est la situation manifestée par les événements qui se sont déroulés du mois de décembre 1900 au mois d'avril 1902. Dans un prochain article, nous suivrons le débat jusqu'à nos jours.

Loin de nous la pensée de nous réjouir au spectacle écœurant de ces dissensions, filles de l'orgueil, qui attristent à bon droit nos frères séparés!

Mais il est intéressant pour l'historien, témoin réfléchi de ces querelles intestines, d'en rechercher les causes prochaines par l'étude des hommes ambitieux et les origines éloignées dans l'organisation défectueuse de toute une société religieuse (1).

E. MONTMASSON.

Constantinople.

---

## L'ÉPICLÈSE D'APRÈS SAINT JEAN CHRYSOSTOME ET LA TRADITION OCCIDENTALE

---

Ce titre étonnera sans doute plus d'un lecteur. On sait généralement trop peu qu'il y a une tradition occidentale concernant l'épiclese, et l'on n'est guère accoutumé, en tout cas, à mettre en relation l'enseignement du grand docteur oriental sur ce point avec celui de la tradition occidentale.

Un contact prolongé avec les textes et les documents, au cours d'une étude de la très complexe question soulevée par l'épiclese, m'a convaincu de l'existence d'une doctrine assez arrêtée chez Chrysostome et d'un véritable courant tradi-

tionnel en Occident au sujet de l'opération eucharistique attribuée au Saint-Esprit. A cette constatation s'en est ajoutée une autre, celle d'analogies remarquables entre l'enseignement de Chrysostome et celui de la tradition latine.

Cet article ne se propose pas autre chose que de faire connaître quelques-unes des observations successives qui ont abouti à cette double constatation. La pensée de celui qu'on a appelé le *doctor*

---

(1) J'avertis le lecteur que je n'ai utilisé que les pièces officielles grecques signalées plus haut.

*eucharistiæ* (1) m'a paru présenter un intérêt spécial et même être de nature à mettre sur la voie d'une solution définitive touchant l'épiclèse. Les frappantes analogies entre cette doctrine et la tradition occidentale m'ont confirmé dans ce sentiment et m'ont incliné à voir en saint Jean Chrysostome le trait d'union cherché entre l'Orient et l'Occident.

#### I. LA DOCTRINE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

Saint Jean Chrysostome, on le sait, attribue très formellement aux paroles du Sauveur : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, la consécration eucharistique. Dans la 2<sup>e</sup> homélie sur la seconde épître à Timothée, il établit l'unité du sacrifice offert jadis par Jésus-Christ et maintenant par les prêtres, sur le fait que ceux-ci, pour consacrer, se servent des mêmes paroles que le Sauveur. « Comme les paroles prononcées par Dieu sont celles-là mêmes que le prêtre dit encore aujourd'hui, ainsi l'offrande est la même » (2). Voici qui est plus catégorique encore, dans l'homélie 1 de *Proditione Judæ*, n° 6 (Cf. hom. 2, n° 6 également) :

Le Christ est présent : le même Christ qui, jadis, fit dresser la table [de la Cène], a dressé pour vous celle-ci. *Car ce n'est pas un homme qui fait que les oblata deviennent corps et sang du Christ, mais bien le Christ lui-même crucifié pour nous. Le prêtre est là qui le représente et prononce les solennelles paroles : mais c'est la puissance et la grâce de Dieu [qui opère]. Ceci est mon corps, dit-il. Cette parole transforme les oblata.....* Cette parole n'a été dite qu'une fois [à la Cène], et sur chaque table dans les églises, depuis ce jour jusqu'aujourd'hui, jusqu'au retour du Sauveur, *elles ont été le sacrifice parfait* (3).

Les expressions soulignées sont spécialement à retenir en vue de ce qui va

(1) A. NÆGLE, *Die Eucharistielehre des heil. Joh. Chrysostomus des Doctor Eucharistiæ* (Strasbourg. 1900), cité par M<sup>sr</sup> BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, 2<sup>e</sup> série, l'Eucharistie..... Paris, p. 269 de la 2<sup>e</sup> éd.

(2) *P. G.*, t. LXII, col. 612.

(3) *P. G.*, t. XLIX, col. 380; cf. *Ibid.*, col. 389; cité par BATIFFOL, *op. cit.*, p. 276, 277, auquel j'ai emprunté la traduction, en soulignant certains membres de phrase.

suivre. Pour le moment, il suffit de s'en tenir à la formule très précise : *Τοῦτο τὸ ῥῆμα μεταρροθμίζει τὰ προκειμένα*, « cette parole (ceci est mon corps) transforme les oblats ». Voilà, certes, une réponse très catégorique à opposer aux théologiens orientaux qui veulent voir dans l'épiclèse la forme du sacrement.

Ce que l'on sait beaucoup moins, c'est que, en dépit de cette très nette affirmation, non seulement le grand docteur ne s'écarte pas de la tradition touchant l'intervention du Saint-Esprit dans le mystère de la transsubstantiation, mais qu'il en est encore un témoin explicite. Le jugement en sens inverse porté à cet égard par M<sup>sr</sup> Batiffol dans les premières éditions de son ouvrage sur l'Eucharistie est certainement à modifier. « Chrysostome, écrit le docte critique (1), ne retient rien de cette intervention » de l'Esprit-Saint, enseignée si clairement par saint Cyrille de Jérusalem. Il suffira d'exposer quelques textes du saint docteur pour montrer que cette intervention est, au contraire, fermement maintenue. On joindra seulement çà et là à cet exposé quelques brèves indications pour permettre de saisir, comme sur le fait, l'analogie d'idée et d'expression avec la tradition occidentale. L'exposé méthodique de celle-ci sera réservé pour un paragraphe spécial.

\*  
\*  
\*

Les six passages qu'on va lire s'échelonnent sur une assez longue période de l'activité littéraire et oratoire de saint Jean Chrysostome, de 373 à 393 environ.

Le *De Sacerdotio*, un des premiers écrits de notre Saint, nous fournit deux textes intéressants sur le sujet qui nous occupe. Au livre III, chapitre IV, nous trouvons une comparaison entre le sacerdoce de l'ancienne loi et le sacerdoce plus redoutable de la loi nouvelle. Ce parallèle se termine comme il suit :

Voulez-vous juger de l'excellence de ce sacerdoce par un autre prodige? Représentez-

(1) BATIFFOL, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 277.

vous Elie entouré d'une foule immense, et la victime placée sur les pierres. Voyez tous les autres dans le calme et le plus profond silence; le prophète seul élève la voix pour prier, et soudain la flamme tombe du haut du ciel sur l'holocauste. Voilà certes des prodiges bien saisissants. Eh bien, transportez-vous de là aux mystères qui s'accomplissent maintenant, et vous ne verrez pas seulement des prodiges, mais des choses dépassant toute imagination. Le prêtre est debout, faisant descendre, *non plus un simple feu, mais l'Esprit-Saint; il prie longuement*, non plus pour qu'une flamme allumée d'en haut consume les offrandes, mais pour que la grâce, descendant sur le sacrifice, embrase par lui les âmes de tous les assistants et les rende plus éclatantes que l'argent en fusion (1).

On a remarqué, pour ce passage, l'analogie signalée entre l'action mystérieuse du feu céleste dans l'holocauste du prophète Elie et l'intervention du Saint-Esprit dans le sacrifice eucharistique. C'est là une idée d'autant plus intéressante à noter, qu'on ne la retrouve pas dans les formules d'épiclese orientales, tandis qu'elle revient fréquemment dans les anciennes anamnèses d'Occident. Dom Cagin a signalé de très frappants spécimens de *post pridie* mozarabes, où ce symbolisme est très clairement exprimé. Voici, par exemple, un *post pridie* pour la Pentecôte :

Suscipe, quæsumus, Spiritus Sancte, omnipotens Deus, sacrificia te auctore instituite decreta : qui inlibatæ Virginis in utero quondam membra, in quæ Verbum caro fieret, quibus hoc rite sacrificium competeret, immaculata formasti, in cujus similitudinem hæc munera corporis et sanguinis ingerimus et ut plenitudinem debitæ sanctificationis te deifi-

(1) P. G., t. XLVIII, col. 642. Voici le texte grec du passage le plus important : "Ἐστῆκε γὰρ ὁ ἱερεὺς, οὐ πῦρ καταφέρων, ἀλλὰ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ τὴν ἱκετηρίαν ἐπὶ πολὺ ποιεῖται..... A remarquer une frappante analogie d'expression entre saint Chrysostome et saint Justin au sujet de la prière eucharistique. L'évêque, dit saint Justin, fait l'action de grâce longuement, εὐχαριστίαν ποιεῖται ἐπὶ πολὺ. Le prêtre, dit Chrysostome, fait longuement la prière, τὴν εὐχαριστίαν ἐπὶ πολὺ ποιεῖται. Voir le texte de saint Justin, P. G., t. VI, col. 428. Cf. LINGENS, S. J., *Die Eucharistische Consecrationsform*, dans *Zeitschrift f. kath. theologie*, 1897, p. 88 seq.

cante obtineant supplicamus. Quia tu vere ille ignis es qui patrum nostrorum acceptans sacrificia divinitus consumpsisti. Quemadmodum Heliae quoque victimam aquis circumfluentibus natitantem cum lapidibus et lignis exurens, etiam madefacti pulveris rivulos calore inconsumabili arefactos inextimabiliter absumendo finisti. Simili nunc, quæsumus, has hostias dignatione suscipias : divinitatis tuæ igne salvifico omnium pectorum nostrorum affectionem exurens; atque ad percipiendam cœlestis cibi potusque substantiam vivificans corda mortalium (1).

La ressemblance est saisissante entre la pensée du docteur d'Antioche et celle du missel mozarabe. Chose digne de remarque : la formule liturgique occidentale renferme, outre la mention du sacrifice d'Elie, celle de la coopération du Saint-Esprit au mystère de l'Incarnation. Or, on n'ignore pas que cette seconde analogie est comme un lieu commun dans la théologie eucharistique en Orient, et qu'on la rencontre très souvent dans les formules d'épiclese.

Si suggestive que soit cette première allusion à l'épiclese dans les œuvres de Chrysostome, on pourrait encore la trouver un peu vague. Cette impression sera vite dissipée par les citations qui vont suivre.

Dans le même traité *Du sacerdoce*, un second passage, l. VI, ch. iv, éclaire considérablement le premier. Il s'agit toujours de la mission redoutable qu'est la

(1) DOM CAGIN, *Paléographie musicale*, t. V, p. 90. Notons, dans le *De mysteriis* de saint Ambroise, P. L., t. XVI, col. 406, 407, 409, d'intéressants éléments de comparaison. L'efficacité consécrationnaire de la parole du Sauveur y est mise en regard de l'efficacité de la parole d'Elie : « ..... Quid dicimus de ipsa consecratione divina, ubi verba ipsa Domini Salvatoris operantur? Nam sacramentum istud quod accipis, Christi sermone conficitur. Quod si tantum valuit sermo Eliae, ut ignem de cœlo deponeret; non valebit Christi sermo ut species mutet elementorum? » Puis le mystère de l'Incarnation est donné en exemple pour confirmer la foi au mystère de la transsubstantiation : « Sed quid argumentis utimur? Suis utamur exemplis, incarnationisque exemplo astruamus mysterii veritatem..... Et hoc quod conficimus corpus ex Virgine est. » L'argumentation de saint Ambroise porte sur la conception surnaturelle de Jésus de Spiritu Sancto; d'ailleurs, il dit un peu plus loin : *Corpus Christi corpus est divini Spiritus.*

mission du prêtre, et de la sainteté qu'elle exige.

Lorsqu'il appelle l'Esprit-Saint, qu'il accomplit le très redoutable sacrifice, et que, par un contact immédiat, il touche notre commun Maître à tous, à quel rang le placerons-nous, dites-moi? Quelle pureté ne lui demanderons-nous pas? et quelle piété? Concevez, en effet, quelles doivent être les mains employées à un tel ministère, la langue proférant de telles paroles, quelle incomparable pureté et sainteté doit orner l'âme qui va recevoir un tel Esprit (1).

Il n'est pas téméraire, je pense, de considérer les deux premiers membres de phrase comme deux expressions synonymes. *Appeler, invoquer l'Esprit-Saint* est équivalent à *accomplir le redoutable sacrifice*. Aussi bien, c'est le Saint-Esprit qui fait l'holocauste, comme l'insinuait le premier passage et comme vont nous le montrer mieux encore les suivants.

Auparavant, signalons encore une intéressante coïncidence de pensée et d'expression entre l'homéliste antiochien et plusieurs témoins de la tradition occidentale. Saint Optat de Milève désigne ainsi les autels du sacrifice : « *Altaria.... quo Deus omnipotens invocatus sit, quo postulatatus descendit Spiritus Sanctus* (2). » Saint Ambroise, qui voit pourtant très catégoriquement, lui aussi, dans les paroles de l'institution, la forme essentielle de la consécration, fait clairement allusion à une invocation du Saint-Esprit sur les oblations : « *cum Patre et Filio a sacerdotibus in baptisate nominatur (Spiritus Sanctus) et in oblationibus invocatur* (3). » Cette invocation est même, à ses yeux, un témoignage de la croyance de l'Eglise à la divinité de la troisième personne.

Deux homélies, prononcées probable-

ment à un an d'intervalle l'une de l'autre dans l'église d'Antioche, nous prouvent combien l'idée de l'intervention eucharistique du Saint-Esprit était familière à saint Jean Chrysostome.

L'homélie *sur la résurrection des morts* (début de 387) ne parle qu'incidemment, à la fin, de la troisième personne de la Trinité. Commentant un mot de saint Paul : « Dieu nous a donné pour arrhes son Esprit » (1), le prédicateur voit dans l'Esprit-Saint le gage divin de notre gloire future. Or, voici l'énumération qu'il fait de ces arrhes du Saint-Esprit :

Si aujourd'hui encore ces arrhes de l'Esprit n'existaient pas, le baptême ne serait pas, il n'y aurait pas de rémission des péchés, pas de justice, pas de sanctification ; nous ne recevriions point l'adoption filiale ; nous ne jouirions point des mystères, car le corps et le sang mystiques ne seraient jamais produits sans la grâce de l'Esprit ; nous n'aurions point eu de prêtres... Et l'on pourrait ajouter beaucoup d'autres signes de la grâce de l'Esprit (2).

Nous avons ici, semble-t-il, une précision nouvelle. Nous savions déjà que, d'après Chrysostome, le Saint-Esprit était invoqué sur les offrandes sacrées et que sa grâce descendait sur le sacrifice comme la flamme sur l'holocauste d'Élie. Nous apprenons maintenant que, sans cette grâce, la chair et le sang sacramentels du Sauveur ne seraient point. C'est donc que l'Esprit-Saint intervient directement dans leur production, en opérant la consécration eucharistique.

(1) *II Cor.*, I, 22.

(2) *P. G.*, t. L, col. 432 : *Εἰ γὰρ μὴ ἡ ἀρραθὴν τοῦ Πνεύματος καὶ οὖν, ... οὐκ ἂν μυστηρίων ἀπελαύσαμεν, σῶμα γὰρ καὶ αἷμα μυστηρίων οὐκ ἂν ποτε γένοιτο τῆς τοῦ Πνεύματος χάριτος χάρις....* Comparer, dans saint Cyprien, l'esquisse d'une théorie générale des sacrements et de la vie surnaturelle. La « sanctification », pour l'évêque de Carthage, comme pour l'homéliste d'Antioche, est l'œuvre du Saint-Esprit ; et ce terme même de « sanctification », en ce qui a trait à l'Eucharistie, est, dans le vocabulaire du docteur africain, l'équivalent de « consécration ». Le vin est devenu une chose sacrée, parce qu'il est un « *sanctificatus in Domini sanguine potus* ». *De lapsis*, 25, *P. L.*, t. IV, col. 500. Cf. *Epist. LXIII*, 1 : « in calice Domini sanctificando. » *Id.* 13 : « in sanctificando calice Domini. » *Id.*, 9 : « .... *sacrificium domini-cum legitima sanctificatione celebrari.* » *P. L.*, t. IV, col. 384, 395. (Cf. BATHIFOL, *op. laud.*, p. 226, 227, 230.)

(1) *P. G.*, XLVIII, col. 681. « *Ὅταν δὲ καὶ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον καλῆ, καὶ τὴν φοικωδεστέτην ἐπιτελῆ θυσίαν, καὶ τοῦ κοινοῦ πάντων συνεχῶς ἐξάπτηται Δεσπότου, τοῦ τᾶξομεν ἀγῶν, εἰπέ μοι.* »

(2) *P. L.*, t. XI, col. 1064, *Lib. I contra Parmen.*, n° 1.

(3) *P. L.*, t. XVI, col. 803, *De Spiritu Sancto*, l. III, c. XVI, n° 112.

Voici, en effet, un passage parallèle qui l'affirme expressément. Il est extrait de la *première homélie de la Pentecôte*, prononcée à Antioche, peut-être en 388. On y trouve, plus longuement développée, l'idée qui était incidemment énoncée dans le sermon sur la résurrection des morts.

S'il n'y avait pas le Saint-Esprit, il n'y aurait pas de pasteurs ni de docteurs dans l'Eglise..... Si le Saint-Esprit n'était pas dans la personne de notre commun père et docteur [Flavien] quand tout à l'heure il gravissait ce saint autel et vous donnait à tous la paix, vous ne lui auriez pas répondu tous d'une commune voix : « Et avec votre Esprit. » Aussi, vous ne lui adressez pas cette parole seulement lorsqu'il monte à l'autel, ou lorsqu'il vous parle, ou lorsqu'il prie pour vous. Vous la lui adressez encore pendant qu'il se tient auprès de cette table sacrée, au moment où il va offrir ce redoutable sacrifice. *Les initiés savent ce que je dis*. Il ne touche pas les oblats avant de vous avoir souhaité à vous la paix du Seigneur et avant que vous ne lui ayez répondu : « Et avec votre Esprit. » Par cette réponse, vous vous rappelez à vous-mêmes que le pontife présent n'opère en rien ici, que *les dons offerts ne sont pas des œuvres d'une nature humaine, mais que c'est la grâce de l'Esprit, présente et planant au-dessus de tout, qui accomplit ce sacrifice mystique*. C'est un homme que l'on voit, mais c'est Dieu qui opère par lui. Ne considérez donc point la nature du ministre que vous voyez, mais bien *la vertu que vous ne voyez pas*. Rien d'humain dans les choses qui se font à cet autel sacré (1).

L'exégèse de l'acclamation liturgique *Et cum spiritu tuo*, donnée ici par Chrysostome, est sujette à caution. Il n'en va pas

(1) P. G., t. L, col. 458, 459. « Εἰ μὴ Πνεῦμα ἅγιον ἦ, ποιμένες καὶ διδάσκαλοι ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ οὐκ ἦσαν.... οὐδὲν αὐτὸς ὁ παρὼν πράττει, οὐδὲ ἀνθρωπίνης ἐστὶ φύσεως κατορθώματα τὰ προκείμενα δῶρα, ἀλλ' ἡ τοῦ Πνεύματος χάρις παροῦσα καὶ πᾶσιν ἐπιταμένη τὴν μυστικὴν ἐκείνην κατασκευάζει θυσίαν. Εἰ γὰρ καὶ ἀνθρώπος ἐστὶν ὁ παρὼν, ἀλλ' ὁ Θεὸς ἐστὶν ὁ ἐνεργῶν δι' αὐτοῦ. Μὴ τοίνυν πρόσεχε τῇ φύσει τοῦ ὁραμένου, ἀλλ' ἐννοεῖ τὴν χάριν τὴν ἀόρατον. Οὐδὲν ἀνθρώπινον τῶν γινομένων ἐν τῷ ἱερῷ τούτῳ βήματι. »

On peut noter, ici encore, l'argumentation similaire de saint Cyprien : les sacrements, l'Eucharistie en particulier, sont des œuvres du Saint-Esprit; or, l'Eglise seule possède le Saint-Esprit; donc, les hérétiques, n'étant pas de l'Eglise et n'ayant pas le Saint-Esprit, ne peuvent avoir ces sacrements.

de même de l'idée dogmatique amenée par cette exégèse. Il serait difficile de demander au saint docteur une expression plus claire de sa pensée. C'est la vertu invisible du Saint-Esprit qui opère mystérieusement, par le ministère du prêtre, la transsubstantiation et le sacrifice mystique.

Les deux passages qui nous restent à citer sont une répétition de cette même idée.

Dans la 24<sup>e</sup> homélie sur la *I<sup>re</sup> épître aux Corinthiens*, le saint docteur, parlant de l'Eucharistie, compare les chrétiens aux Mages.

Ce corps, les Mages l'ont adoré dans la crèche..... Toi, tu ne le vois pas dans la crèche, mais sur l'autel; tu ne vois pas une femme le tenir, mais un prêtre debout auprès, et l'Esprit avec son abondance planant au-dessus..... (1)

Cette dernière expression se rencontrait déjà dans le morceau précédent. Nous n'apprenons donc ici rien de nouveau. Il semble cependant que ce texte, que Mgr Battifol a inséré dans son ouvrage, aurait pu mettre l'éminent critique sur la bonne piste. Mais l'allusion à l'épiclèse n'a pas été remarquée.

L'homélie sur le nom de cimetière et sur la croix de Jésus-Christ, prêchée à Antioche le Vendredi-Saint, probablement en 393, va nous présenter comme en une sorte de récapitulation les différents traits de la pensée de Chrysostome. Le Saint vient de justifier l'usage établi à Antioche d'aller, au jour anniversaire de la mort du Sauveur, célébrer la messe au *martyreion* du cimetière. Il en prend occasion pour s'élever contre certains désordres auxquels cette cérémonie avait donné lieu. L'église cémétériale étant sans doute trop petite pour contenir la foule, le recueillement et le respect dû aux saints mystères n'étaient pas toujours bien observés. L'homéliste rappelle aux fidèles l'obligation de ce recueillement et de ce respect.

(1) P. G., t. LXXI, col. 204. « Σὺ δὲ οὐκ ἐν φάτνῃ ὄρας, ἀλλ' ἐν θυσιαστηρίῳ, οὐ γυναῖκα κατέχουσαν, ἀλλ' ἱερέα παρεστώτα καὶ Πνεῦμα μετὰ πολλῆς θαψιλείας ταῖς προκείμεναις ἐπιτάμενον..... »

Que fais-tu, chrétien? Quoi! au moment où le prêtre se tient devant l'autel, tendant les mains vers le ciel, *appelant l'Esprit-Saint pour qu'il vienne et touche les oblats*; lorsque, dans le plus profond recueillement et le plus grand silence, *l'Esprit donne sa vertu, lorsqu'il descend, lorsqu'il touche les oblats, lorsque tu vois l'Agneau immolé et consommé*, c'est alors que tu excites du trouble, du tumulte, des querelles, des injures?..... (1)

L'insistance est remarquable, avec laquelle Chrysostome souligne ici l'intervention mystérieuse de l'Esprit-Saint dans la consécration et le sacrifice eucharistiques. L'invocation de la troisième personne de la Trinité pour qu'elle vienne et touche les oblats; la descente de cette troisième personne qui donne sa vertu; le spectacle de l'Agneau immolé et consommé à la suite de cette intervention de l'Esprit-Saint, voilà bien des traits qui précisent de plus en plus la pensée de Chrysostome, en la résumant (2).

On a pu constater, en lisant les diverses citations qui précèdent, la très étroite similitude d'idées et même d'expressions qui existe entre les passages où Chrysostome attribue au Christ l'acte transsubstantiateur, et ceux où il l'attribue au Saint-Esprit. Cette similitude insinue déjà la possibilité d'une conciliation entre ces deux

(1) P. G., t. XLIX, col. 397, 398 : « Τί ποιεῖς ἄνθρωπε, ὅταν ἐστήκη πρὸ τῆς τραπέζης ὁ ἱερεὺς τὰς χεῖρας ἀνατείνων πρὸς τὸν οὐρανόν, καλῶν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον τοῦ παραγενέσθαι καὶ ἅψασθαι τῶν προκειμένων, πολλῆ ἡσυχίᾳ πολλῆ σιγῇ, ὅταν διδῶ τὴν χάριν τὸ Πνεῦμα, ὅταν κατέλθῃ, ὅταν ἅψῃ τὰ τῶν προκειμένων, ὅταν ἴδῃς τὸ Ἠρόβατον ἐσφαγιασμένον καὶ ἀπηρτισμένον, τότε θόρυβον..... ἐπιστάγεις; — Cité dans Sphyridon Paprangelis, Τὸ περὶ Μετουσιώσεως δόγμα τῆς ὀρθοῦ ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας. Constantinople, 1896, p. 99.

(2) Il est intéressant de noter les analogies d'idée et d'expression entre ce passage de saint Jean Chrysostome et la 23<sup>e</sup> catéchèse de saint Cyrille de Jérusalem (prêchée en 348). Le catéchiste palestinien explique aux néophytes le sens des principales cérémonies de la messe. Du *Sanctus*, il passe directement à l'épiclese : « Nous supplions le bon Dieu, dit-il, d'envoyer le Saint-Esprit sur les Oblats pour qu'il fasse du pain, le corps, et du vin, le sang du Christ. Car absolument tout ce que touche le Saint-Esprit, cela se trouve sanctifié et transformé. Πάντως γὰρ οὗ ἂν ἐψάσαιτο τὸ Ἅγιον Πνεῦμα, τοῦτο ἡγίασται καὶ μεταβέβληται. » P. G., t. XXXIII, col. 1113-1116. Dans les numéros qui suivent, je relève les deux expressions ἀπαρτισθῆναι et ἐσφαγιασμένον, n<sup>o</sup> 8 et n<sup>o</sup> 10.

attributions, qui, à raison de la place liturgique occupée par l'épiclese ou invocation du Saint-Esprit après les paroles de l'institution, nous paraissent à première vue contradictoires. L'exposé de la tradition occidentale, mise en regard de la doctrine chrysostomienne, va nous faire voir, j'ose dire avec évidence, la possibilité de cette conciliation; et même, si je ne m'abuse, nous en fournir la formule.

## II. LA TRADITION OCCIDENTALE.

Toutes les affirmations touchant l'opération transsubstantiatrice que nous avons vues éparses dans les œuvres de saint Jean Chrysostome, nous les retrouvons fidèlement transmises par la tradition latine. On en a déjà eu quelques exemples au cours des pages qui précèdent. Il faut montrer maintenant la continuité de la transmission.

Que la consécration soit attribuée aux paroles du Sauveur, c'est là un principe général bien plus nettement mis en relief par la tradition d'Occident que par celle d'Orient. C'est donc aussi un point de contact très important entre cette tradition occidentale et saint Jean Chrysostome, qui, sur ce point, on l'a vu, précise et complète très heureusement le courant oriental. Inutile d'insister sur cette première analogie fondamentale. Rappelons seulement le témoignage très formel de saint Ambroise, qui tiendra lieu de tous les autres.

Que dire de la divine consécration, *dans laquelle opèrent les paroles mêmes du Sauveur?* Car ce sacrement que vous recevez, *c'est par la parole du Christ qu'il est produit*..... Le Seigneur Jésus le proclame lui-même : « Ceci est mon corps. » Avant la bénédiction des paroles célestes, c'est une autre nature; après la consécration, c'est le corps même du Christ. Et vous dites *Amen*, c'est-à-dire, *C'est vrai* (1).

Ce qu'il nous importe surtout d'examiner, c'est ceci : croit-on, en Occident, à une intervention du Saint-Esprit dans le mystère eucharistique? y rencontre-t-on,

(1) P. L., t. XVI, col. 406-407.

avec l'attribution de l'acte transsubstantiateur au Christ, l'attribution du même acte à l'Esprit-Saint?

On a déjà noté plus haut des allusions à cette croyance dans les écrits de saint Optat, de saint Cyprien, de saint Ambroise. Assez vagues par elles-mêmes, elles vont être précisées par les témoignages qui suivront.

A peu près à la même époque que le prédicateur d'Antioche, saint Jérôme exprime déjà nettement la même doctrine que lui.

Il reproche à Origène d'avoir enseigné que le Saint-Esprit n'opère pas dans les êtres inanimés ou dépourvus de raison. En parlant ainsi, Origène, dit-il, n'a pas réfléchi que le Saint-Esprit consacre les eaux mystiques du baptême, et que, pareillement, il *sanctifie le pain dominical* par lequel est montré le corps du Sauveur.... Non recogitat aquas in baptisate mysticas adventu Spiritus Sancti consecrari; panemque dominicum, quo Salvatoris corpus ostenditur et quem frangimus in sanctificationem nostri, et sacrum calicem — quæ in mensa Ecclesiæ collocantur et utique inanima sunt — *per invocationem et adventum Spiritus Sancti sanctificari* (1).

Il va sans dire que saint Jérôme ne met pas sur le même pied la consécration de l'eau baptismale et celle des éléments eucharistiques. Mais il est certain qu'il attribue l'une et l'autre au Saint-Esprit, et c'est cette affirmation que nous avons à retenir.

C'est, en effet, cette affirmation qui sera l'idée fondamentale de toute la tradition latine, comme elle l'était de la doctrine chrysostomienne.

*La vertu invisible du Saint-Esprit opère le sacrement de l'autel* : voilà une donnée positive qui se retrouve en termes équivalents dans une longue série d'écrivains ecclésiastiques occidentaux, échelonnés entre le IV<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle.

« L'élément consacré par la prière mystique, dit saint Augustin.... n'est sanctifié de manière à être un si grand sacre-

ment que par l'opération invisible de l'Esprit de Dieu. » (1) C'est par l'Esprit-Saint, *Spiritu Sancto perficiente*, déclare saint Gélase (2), que le pain et le vin sont changés en la substance divine. Plus encore, ce Pape atteste clairement l'existence d'une épiclese romaine à son époque († 496). Voici, en effet, ce qu'il écrit à Elpidius, évêque de Volterra :

Nam quomodo *ad divini mysterii consecrationem celestis Spiritus invocatus adveniet*, si sacerdos et qui eum adesse deprecatur, criminosis plenus actionibus reprobetur? (3)

Saint Fulgence témoigne que la liturgie africaine sollicite la mission du Saint-Esprit « pour sanctifier notre oblation.... pour consacrer le sacrifice du corps du Christ ». Cette épiclese est même si explicite, que saint Fulgence en est amené à se poser cette question : « Pourquoi, alors que le sacrifice est offert à toute la Trinité, demande-t-on seulement la mission du Saint-Esprit pour sanctifier notre oblation? » Entre autres motifs qu'il en donne, en voici un qui montrera une fois de plus la continuité et en même temps la profondeur théologique de la pensée des Pères à cet égard :

Quand donc la Sainte Eglise, qui est le corps du Christ, pourrait-elle avec plus de raison demander la venue du Saint-Esprit,

(1) *P. L.*, t. XLII, col. 874.

(2) *Traité De duabus naturis*, publié par THIEL, *Epistola romanorum pontificum genuinæ*, t. 1<sup>er</sup>, p. 541. Le passage auquel je fais allusion est cité par BATIFFOL, *Op. laud.*, p. 330.

(3) *P. L.*, t. LIX, col. 143; THIEL, *op. cit.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 486. Cf. MANSI, *Conc. Collect.*, VIII, 139, cité par G. ZATTONI, dans la *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*, avril 1905, p. 243. Sur l'épiclese de l'ancienne liturgie romaine (dont on retrouve les traces dans l'oraison *Supplices.... jube hæc perferri*, considérablement modifiée dans la suite), voir l'article de G. Zattoni, qui vient d'être signalé; HOPPE, *Die Epiklesis...*, Schaffouse, 1864; DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, p. 173; MOUREAU, dans le *Dictionnaire de théol. cath.*, au mot *Canon*, t. II, col. 1539-1550; DOM CABROL, dans le *Dictionnaire d'archéol. et de liturgie*, aux mots *Anaphore*, t. 1<sup>er</sup>, col. 1898-1918, et *Anamnèse*, col. 1880; DOM CAGIN, dans la *Paléographie musicale*, t. V, surtout p. 82-92. On trouve d'utiles indications dans LEBRUN, *Explication des prières de la messe*, éd. Gauthier, Paris 1834, p. 259 et sq., 402 et sq., et dans RENAUDOT, *Collectio Liturgiarum orientaliuum*, passim.

(1) *P. L.*, t. XXII, col. 801. *Epist. XCVIII*, 13, lettre écrite en 402; cité par BATIFFOL, *op. laud.*, p. 308.



que pour consacrer le sacrifice du corps du Christ, elle qui sait que son chef est né (par l'opération) du Saint-Esprit? (1)

Saint Isidore de Séville reprend à son compte les termes mêmes de saint Augustin : « Et fit sacramentum (Eucharistiæ), operante visibiliter Spiritu Dei. » (2) L'ancienne liturgie mozarabe donnait à la formule d'épiclese le nom de *conformatio*, dont Isidore nous a transmis l'explication : « Successit *conformatio sacramenti*, ut oblatio quæ Deo offertur, sanctificata per Spiritum Sanctum, *Christi corpori ac sanguini conformetur*. » (3). « La créature du pain et du vin, dit saint Bède, est transférée par la sanctification ineffable du Saint-Esprit au sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. » (4)

Au ix<sup>e</sup> et au x<sup>e</sup> siècle, les témoignages abondent, avec Paschase Radbert et toute la pléiade de ses contemporains. Ratramne de Corbie, Théodulphe d'Orléans, Rémi d'Auxerre, Florus et Agobard de Lyon, reproduisent la doctrine et même le plus souvent les termes des Pères antérieurs. Une particularité remarquable, c'est que plusieurs de ces textes se trouvent dans des commentaires méthodiques de la liturgie. Ainsi, Florus de Lyon parle de cette vertu ineffable de l'Esprit-Saint dans son *Expositio Missæ*, pour expliquer l'oraison *Quam oblationem*.... et la consécration (5).

Mais les affirmations les plus intéressantes, par leur nombre et par leur teneur, ce sont celles de Paschase Radbert. L'abbé de Corbie revient sans cesse avec une

visible insistance sur cette idée que le corps du Sauveur est produit *dans la parole du Christ par le Saint-Esprit*, ou encore *par la vertu du Saint-Esprit, au moyen de la parole du Christ*. Et par manière d'explication, il répète à satiété l'analogie avec le mystère de l'Incarnation. « ..... Quis enim alius creare potuerit ut Verbum caro fieret? Sic itaque in hoc mysterio credendum est quod *eadem virtute Spiritus Sancti per verbum Christi* caro ipsius et sanguis efficiatur invisibili operatione..... neque ab alio ejus caro creatur et sanguis, nisi a quo creata est in utero Virginis ut Verbum caro fieret. » (1)

Au xi<sup>e</sup> siècle, l'hérésie de Bérenger provoque des professions de foi très explicites, où cette doctrine ne manque pas d'être indiquée. Qu'il suffise de citer Ascelin, qui écrit à l'hérésiarque (*Ep. II ad Berengar.*): « Panem et vinum in altari, *Spiritus Sancti virtute* per sacerdotis ministerium, verum corpus verumque sanguinem Christi effici. » (2)

Saint Thomas signale plusieurs fois cette doctrine, à l'occasion d'un texte de saint Jean Damascène (3). Mais il n'insiste pas

(1) *De corpore et sanguine Domini*, c. XII, 1. P. L., t. CXX, col. 1310. Voici, au hasard, quelques citations. C. IV, 3, col. 1279 : « Ce changement se fait par le même Saint-Esprit qui opéra dans le sein très pur de Marie, toujours vierge, sans semence humaine. » XII, 3, col. 1312 : « In verbo et virtute Spiritus Sancti nova fit creatura in corpore Creatoris. » XII, 2 : « In verbo efficitur Creatoris et virtute Spiritus Sancti, ut caro Christi et sanguis, non alia quam quæ de Spiritu Sancto est, vera fide credatur. »

(2) Cité par RENAUDOT, *Collectio Liturgiarum orientaliarum*, I, p. 330. Renaudot cite aussi le Concile tenu au Latran en 1079 contre Bérenger, et où il fut déclaré « panem et vinum per sacræ orationis verba et sacerdotis consecrationem, *Spiritu Sancto invisibiliter operante*, converti substantialiter in corpus Dominicum natum de Virgine ».

(3) *Summa theol.*, III<sup>e</sup>, q. LXXVIII, art. 4, ad 1; *Comment. in 4 Sent.*, dist. 8, q. II, art. 3. Voir aussi *Summa theol.*, III<sup>e</sup>, q. LXXXII, art. 5. Utrum malus sacerdos Eucharistiam consecrare possit; à la deuxième objection, le docteur angélique cite saint Jean Damascène et le texte de saint Gélase signalé plus haut; le *Sed contra* n'est autre qu'un passage de Paschase Radbert attribué par erreur à saint Augustin : « Sed contra est quod Augustinus (*lisez Paschasius*) dicit in *Lib. de corpore Domini*, cap. 12, vid. cap. 78, 1<sup>a</sup> quæst. : Intra Ecclesiam catholicam in mysterio corporis et sanguinis Domini nihil a bono majus.

(1) L. II, ad Monimum. c. VI, VII, IX; P. L., t. LXV, col. 184, 188.

(2) *Elym.*, VI, 19. 38 et 41; P. L., t. LXXXII, col. 255.

(3) *De eccl. off.*, I, 15; P. L., t. LXXXIV; cité par BATIFFOL, *op. laud.*, p. 349-350.

(4) BÈDE, cité par LEBRUN, *op. laud.*, p. 261, note 1, avec cette référence : *Hom. in hæc verba Joann. Vidit Joannes Jesum*; et dans *Perpétuité de la foi*, éd. Migne, t. I, col. 817, avec la référence : *homil. biem. de SS. in Epiph.*

(5) RATRAMNE, t. CXXI, col. 125-170, passim; FLORUS, t. CXIX, col. 51, 52. AGOBARD († 840), t. CIV, col. 143; Ad invocationem summi Sacerdotis Christi non humana virtute sed Sancti Spiritus majestate...

et ne cherche pas à l'expliquer. On sent qu'il est quelque peu gêné par la théorie grecque, telle que le théologien de Damas l'a formulée en faussant inconsciemment, dans son œuvre de systématisation théologique, la tradition de son Eglise (1). Quand on lit les cinq ou six lignes consacrées incidemment par le Docteur angélique à cette affirmation dogmatique de la tradition, on se prend à regretter vivement que le prince de la spéculation théologique n'ait pas appliqué son génie au développement de cette donnée traditionnelle. Il n'aurait pas manqué de jeter une grande lumière sur toute la question de l'épiclèse.

Les grands théologiens du XVII<sup>e</sup> siècle, Petau, Thomassin, Bossuet; les grands liturgistes du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles, Renaudot, Lebrun, Martène, étaient trop familiarisés avec l'ancienne littérature ecclésiastique pour perdre de vue cet enseignement constant de l'intervention eucharistique du Saint-Esprit (2). Renaudot et

nihil a malo minus perficitur sacerdote, quia non in merito consecrantis sed in verbo perficitur Creatoris et virtute Spiritus Sancti. »

(1) Saint Jean Damascène, avec les éléments de la tradition, édifie une théorie unanimement adoptée désormais par tous les écrivains byzantins. Malheureusement, pour avoir ignoré l'emploi très orthodoxe du mot « antitype », désignant chez les anciens Pères l'Eucharistie même après la consécration, le Damascène n'a pas su éviter l'erreur où tous les Orientaux sont tombés à sa suite. Pour expliquer la présence de ce mot dans la liturgie de saint Basile après l'anamnèse, il est amené à dire que la consécration s'opère, non par les paroles de l'institution, mais par l'épiclèse ou invocation du Saint-Esprit. (Voir l'article du P. JUGIE, dans les *Echos d'Orient*, 1906, t. IX, p. 193-198 : *L'Épiclèse et le mot antitype*.)

Sur ce point, il a faussé inconsciemment la tradition; son désir de défendre contre toute interprétation symboliste le dogme de la présence réelle est sa meilleure excuse. Mais on est bien forcé de reconnaître que, n'étant point infallible, il s'est trompé. Cette erreur fondamentale a nécessairement vicié la théorie du saint docteur. On conçoit que les paroles de l'institution l'embarrassent considérablement. Il est réduit à les regarder comme une semence que la vertu du Saint-Esprit vient ensuite féconder.

Cependant, à y regarder de près, aujourd'hui que l'argument de l'antitype n'est plus pour nous une difficulté, l'erreur de saint Jean Damascène nous apparaît comme une simple erreur matérielle. (Voir la note du P. Lequien sur l'antitype dans MIGNE, *P. G.*, t. XCIV, col. 1152, note 87.)

(2) PÉTAU, *Theol. dogmata*, t. VI, l. XII, c. XIV, n° 11; éd. Vivès, p. 588, 589; THOMASSIN, *Dogmata theologica*,

Lebrun surtout sont véritablement, pour cette question, des spécialistes de première valeur, merveilleusement informés, et qu'aujourd'hui encore on ne peut pas ne pas consulter. A leur suite, le pape Benoît XIV, dont on sait l'autorité en matière de science ecclésiastique, répète à plusieurs reprises l'affirmation traditionnelle, que la transsubstantiation est une opération du Saint-Esprit : « ..... Spiritus Sancti operationem quæ, panem et vinum convertens in corpus et sanguinem Jesu Christi, non cadit sub sensus. » (1)

Cette pensée n'est pas, comme on pourrait le croire, absente de notre missel romain actuel. On la rencontre deux fois exprimée dans les *Orationes ante missam*, distribuées entre les sept jours de la semaine, sous le titre général de *Oratio sancti Ambrosii episcopi*. Dans celle du dimanche, on lit : « Summe sacerdos et vere Pontifex Jesu Christe..... et qui dedisti nobis carnem tuam ad manducandum et sanguinem tuum ad bibendum, et posuisti mysterium istud in virtute Spiritus Sancti tui..... » Celle du vendredi est certainement une ancienne formule d'épiclèse. Elle commence par un *Memento* des morts; puis elle continue :

Peto clementiam tuam, Domine, ut descendat super panem tibi sacrificandum plenitudo tuæ benedictionis et sanctificatio tuæ divinitatis. Descendat etiam, Domine, illa Sancti Spiritus tui invisibilis incomprehensibilisque majestas, sicut quondam in patrum hostias descendebat, qui et oblationes nostras corpus et sanguinem tuum efficiat, et me indignum sacerdotem doceat tantum tractare mysterium..... (2)

t. IV, p. 456; BOSSUET, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*, Œuvres, éd. Bloud et Barral, t. IV, p. 448 et sq.; MARTÈNE, *De antiq. Eccl. rit.*, I, p. 404-407.

(1) *De Missæ Sacrificio*. MIGNE, *Cursus theolog.*, t. XXIII, col. 1087; cf. col. 977.

(2) On retrouve presque mot pour mot cette épiclèse dans un *post pridie* gallican auquel Dom Cabrol reconnaît un cachet très ancien mais que, sous l'influence d'une préoccupation théologique, Alcuin transforma en *Secrète* dans son Missel hebdomadaire. Cf. DOM CAGIN, *op. et loc. cit.*; *Dict. de théol.*, art. Canon de la messe, par H. MOURBAU, t. II, col. 1546-1547.

## III. CONCLUSION.

Cette énumération, déjà très longue et cependant incomplète, des représentants de la tradition latine, aura, je pense, nettement montré la concordance très étroite qui existe entre cette tradition et la doctrine de saint Jean Chrysostome, le grand docteur de l'Église orientale.

Celui-ci, on l'a vu, tout en se prononçant très formellement en faveur des paroles du Christ comme forme sacramentelle, demeure en même temps fidèle à la tradition orientale touchant l'épiclese<sup>(1)</sup>. Sa doctrine à ce sujet est donc le trait d'union entre les deux Églises.

Or, en dernière analyse, cette doctrine peut se ramener aux points suivants :

1° Les paroles du Sauveur : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang » opèrent

la transsubstantiation. Le Christ lui-même l'opère ;

2° Le Saint-Esprit est invoqué sur les oblats pour les transformer au corps et au sang de Jésus-Christ ;

3° Le Saint-Esprit descend, et c'est sa vertu invisible qui opère la consécration et accomplit le sacrifice mystique.

Est-il impossible de concilier entre elles ces trois propositions? Les données de cet article nous forcent à répondre : Non. Pour exprimer cette conciliation, on ne saurait, semble-t-il, trouver mieux que la formule si précise de Paschase Radbert : *in verbo Christi per Spiritum Sanctum; virtute Spiritus Sancti per verbum Christi*. Cette formule unit admirablement l'efficacité des paroles du Sauveur et la vertu eucharistique du Saint-Esprit, et elle fait très bien voir l'unité de l'action consécra-trice totale. L'efficacité des paroles du Sauveur se conçoit aisément; quant à la vertu transsubstantiatrice de l'Esprit-Saint, la meilleure explication qu'on en puisse donner consiste en des analogies : analogie profonde reconnue par l'Église entre les deux mystères de l'Incarnation et de la Transsubstantiation; analogie symbolique entre les holocaustes anciens, spécialement celui d'Elie, et le sacrifice mystique de l'autel (1).

Les deux propositions extrêmes se trouvent ainsi conciliées. Reste la proposition intermédiaire, concernant l'épiclese proprement dite ou formule d'invocation au Saint-Esprit. Ce qui fait difficulté, on le sait, c'est la place occupée dans la liturgie par cette prière, après les paroles consécra-trices de l'institution. Cette place s'explique : a) par la nécessité où se trouve le langage humain d'énoncer successivement ce qui s'opère en un instant, l'esprit des liturgies n'étant pas, d'ailleurs, pour emprunter un mot de Bossuet, « de nous attacher à de certains moments

(1) Cette constatation est très importante. En présence de cette double affirmation si nettement formulée par saint Jean Chrysostome, on est bien en droit, semble-t-il, de tirer a conclusion suivante : en ce qui concerne la forme essentielle du sacrement de l'Eucharistie, la tradition — même en Orient — est constituée non point par deux courants parallèles (l'un favorable à l'épiclese, l'autre aux paroles de l'institution), mais bien par un courant unique, dont Chrysostome nous permet de synthétiser, coordonner et préciser les éléments épars. Dom Toutté faisait déjà une remarque analogue quand il écrivait : « Si ea tantum Chrysostomi opera haberemus, in quibus solius invocationis tanquam consecrationis causæ meminissent, ... nullam eum evangelicis verbis efficaciam reliquisset suspicaremur. Sed his quæ diserte dicit serm. 30. *De prodit, Judæ*, ne ita de eo sentiamus prohibemur. Hæc que ostendunt utramque sententiam optime componi, ut et verba evangelica sua vi transsubstantiationem operentur, ut eorum tamen operatio et applicatio a precibus ecclesiasticis tanquam ab impetrante causa dependeat, *Christo et Spiritu Sancto una operantibus* ». (P. G., t. XXXIII, *De Doctrina S. Cyrilli*, dissert. III, n° 94, sq. col. 279)

Cette position me paraît être la seule vraiment tenable. Faute de l'avoir prise, le R. P. Le Bachelet s'est vu réduit à dire que, dans l'invocation souvent mentionnée par les Pères, il ne fallait sans doute pas voir « cette prière liturgique distincte des paroles du Seigneur qui porte maintenant le nom propre et spécifique d'épiclese ». (*Études*, 1898, t. LXXV, p. 477.) Il ne semble pas non plus qu'on puisse adopter sans réserve le jugement suivant, porté par le R. P. Lebreton, dans la *Revue prat. d'apologétique*. t. IV (1907), p. 430, note 1 : « M. Pourrat rappelle (p. 77, n° 2) les changements subis par les rites de la Confirmation, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre, il eût pu ajouter, je crois, le rite de l'Eucharistie : il me paraît difficile de nier que, dans l'Église grecque, à l'époque patristique, l'épiclese ait été tenue comme un élément essentiel de la forme de ce sacrement. »

(1) On peut rappeler aussi la pensée de l'Épître aux Hébreux, IX, 14, sur le sacrifice du Christ : *Qui per Spiritum Sanctum semetipsum obtulit*.... La variante de la Vulgate, *Esprit-Saint* au lieu du grec « Esprit éternel », est fautive pour l'expression, mais exacte pour le sens.

précis » ; b) par la pensée théologique, visible dans les liturgies et chez les Pères, d'indiquer, dans la contexture même du Canon de la messe, l'ordre logique des trois personnes divines entre elles et de leur intervention dans l'économie du salut.

La doctrine des Pères sur l'*Esprit-Saint*, opération divine, me paraît singulièrement apte à éclairer le sujet et à confirmer l'explication qu'on vient de lire. « L'Esprit-Saint, dit saint Cyrille d'Alexandrie, est la puissance et l'action naturelle de la divine substance.... il opère toutes les œuvres de Dieu. » (1) Il est l'opération vivante du Fils », ajoute saint Athanase (2). Et voici une formule, plus précise encore, de saint Grégoire de Nysse : « Toute opération qui va de Dieu à la créature, quel que soit le nom qu'on lui donne selon la diversité des concepts, part du Père, passe par le Fils, et s'achève dans l'Esprit-Saint. » (3)

L'épîclèse n'est-elle pas tout simplement une application spéciale de cette doctrine à la transsubstantiation eucharistique? La formule de saint Grégoire de Nysse semble bien être la clé de la bonne et véritable explication. Du reste, certains passages de l'ancienne littérature chrétienne font explicitement cette application de la doctrine trinitaire à l'Eucharistie. Voici, par exemple, un texte remarquable recueilli dans le *De Sacramentis*, compilation de l'an 400 environ. L'auteur vient de parler des trois sacrements de l'initiation chrétienne: Baptême, Confirmation, Eucharistie; et il conclut en rappelant précisément l'opération des trois personnes divines dans la confection de ces sacrements.

Ergo accepisti de sacramentis, plenissime cognovisti omnia, quod baptizatus es in

(1) P. G., t. LXXV, col. 580, 608.

(2) P. G., t. XXVI, col. 580.

(3) P. G., t. XLV, col. 125. Voir aussi les textes, signalés plus haut, de saint Augustin et de saint Fulgence. Cf. PETAU, *Theol. dogmata*, t. I, p. 462 sq., t. II, p. 491-499; SOUBEX, *Nouvelle Théologie dogmatique*, VI, p. 118-120.

nomine Trinitatis. *In omnibus quæ egimus, servatum est mysterium Trinitatis. Ubique Pater et Filius et Spiritus Sanctus, una operatio, una sanctificatio; etsi quædam veluti specialia esse videantur* (1).

Ainsi donc, l'Esprit-Saint concélebre en quelque sorte avec le Père et le Fils au moment où le prêtre prononce les paroles sacrées : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Mais, pour sauvegarder l'ordre qui est le plan même du Canon, force est bien au langage humain de reporter après la Consécration l'énoncé de l'opération transsubstantiatrice et sacrificale du Saint-Esprit, laquelle, en réalité, coïncide avec l'action eucharistique du Fils. Seule, l'action sanctificatrice de la troisième personne sur les fidèles est mentionnée à sa vraie place, après la Consécration; mais les épîclèses anciennes et toute la tradition attribuent au Saint-Esprit beaucoup plus qu'une simple action sanctificatrice sur les communiants, beaucoup plus qu'une *confirmatio sacramenti* ou *sacrificii* (2), beaucoup plus qu'une ostension ou épiphane eucharistique (3).

Unité d'action des trois personnes, vertu transsubstantiatrice du Saint-Esprit, telles sont donc, en définitive, les deux idées fondamentales qui ressortent du rapprochement établi entre la doctrine de saint Jean Chrysostome et la tradition occidentale. Elles peuvent, semble-t-il, fournir à tous un solide terrain d'entente (4).

Si, en effet, pour couper court à de

(1) P. L., t. XVI, col. 455. La vertu transsubstantiatrice du Saint-Esprit semble bien être, pour les Pères, « une appropriation faite au Saint-Esprit d'une action commune aux trois personnes divines et opérée proprement par les paroles évangéliques. » *D ct. de théol.*, t. III, col. 2571). Cette formule, que le P. Le Bachelet paraît attribuer en substance à Dom Touttée, ne se trouve pas, du moins avec la même netteté, dans la dissertation de l'illustre éditeur des œuvres cyrilliennes. Nous avons cité plus haut, en note, le passage le plus clair, celui qui rend le mieux le fond de sa pensée.

(2) DOM CAGIN, *op. cit.*, p. 82 sq.

(3) E. BOUVY, *Congrès eucharistique de Reims*, p. 756, cité dans *Revue augustinienne*, t. I (1902), p. 469.

(4) Comparer, à ce propos, les explications données par Denys Barsalibi (xii<sup>e</sup> siècle), dans RENAUDOT, *op. cit.*, II, p. 90, 91, et par le théologien russe MACAIRE, t. II, p. 451, 452.

sérieuses équivoques théologiques, l'Eglise latine a cru devoir modifier, à une certaine époque, sa formule d'épiclèse, ç'a été uniquement à raison de la place occupée par cette formule, après les paroles vraiment consécrationnelles de l'institution. Elle a dû pour cela sacrifier en partie l'ordre logique, qui avait servi de plan primitif au Canon. Mais elle n'a nullement rejeté les deux autres points, à côté desquels le troisième (la place de l'invocation, l'ordre logique des personnes), n'a qu'un intérêt manifestement secondaire.

Sa croyance est très bien résumée par la

formule synthétique de Paschase Radbert : *in verbo Christi per Spiritum Sanctum; virtute Spiritus Sancti per verbum Christi* (1). Or, cette formule, je crois l'avoir établi, va rejoindre, par une chaîne traditionnelle très ferme, les déclarations expresses de saint Jean Chrysostome. Par celui-ci, elle va rejoindre également, plus haut encore, l'expression un peu plus vague de saint Grégoire de Nysse et d'Origène : *διὰ λόγου Θεοῦ καὶ ἐντετύξεως* (2), *par la parole de Dieu et l'invocation*.

S. SALAVILLE.

Jérusalem.

## CHRONIQUE D'ORIENT

### I. LE XV<sup>e</sup> CENTENAIRE DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

Avant de s'en aller à Bruxelles gérer la nonciature, que la confiance du Saint-Père a bien voulu lui confier, M<sup>gr</sup> Tacci, délégué apostolique de Constantinople, a tenu à présider les fêtes du triduum en l'honneur du XV<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome, dont il avait, du reste, pris lui-même l'heureuse initiative. Ces solennités, religieuses et littéraires à la fois, ont duré du 25 au 27 janvier, fête du Saint et jour de la clôture. Pour mieux marquer l'union des cœurs dans la diversité des rites, on a célébré, dans la cathédrale de Pancaldi, trois messes pontificales : l'une en slave, par M<sup>gr</sup> Mirot, archevêque bulgare catholique; la seconde en grec, par M<sup>gr</sup> l'évêque melkite de Beyrouth; la troisième en latin, par M<sup>gr</sup> le délégué lui-même. A chacune des trois messes se fit une instruction en italien, ou en grec ou en français. Le soir, séance récréative et littéraire au collège de Saint-Benoît, chez les Lazaristes français; le discours ou panégyrique du saint évêque y fut prononcé le lundi soir, 27, par le

R. P. Petit, le directeur de cette revue.

Les Grecs orthodoxes, qui avaient jugé excessif de se déranger eux-mêmes en septembre dernier pour célébrer ce centenaire, suivaient d'un œil jaloux la préparation et la célébration de ces fêtes catholiques, qui semblaient leur reprocher leur superbe indifférence. Dès que la cérémonie grecque eut lieu à Pancaldi, le second jour du triduum, sur un signe invisible du chef d'orchestre, les journaux grecs de la capitale lancèrent de virulentes attaques. On reprocha au prédicateur grec d'avoir présenté saint Jean Chryso-

(1) Voici une autre formule latine qui met plus explicitement en relief le sacerdoce mystérieux exercé par les trois personnes de la Sainte Trinité, et le sacerdoce ministériel du prêtre humain. Elle se trouve dans l'*Expositio Missæ* attribuée à Hildebert de Lavardin (1056-1133), et sert de commentaire à l'oraison d'épiclèse *Supplices te....* (MIGNE, P. L., CLXXI, 1163.) « *Corpus Christi non merito consecrantis, sed in verbo efficitur Creatoris et virtute Spiritus sancti. Sicut enim Deus est qui baptizat, ita ipse est Deus qui per Spiritum Sanctum hunc panem suam efficit carnem.... Ut quid enim sacerdos in conspectu majestatis divinæ deferrit ea deposcit, nisi ut intelligatur quod in eo sacerdotio ista fiant.* »

(2) ORIGÈNE, *Comment. in Mat.*, XI, 14, P. G., t. XIII, col. 948 D, 949 B. GREG. NYSS., *Cateches. magna*, citée par BATTIFOL, *op. laud.*, p. 263; cf. pour Origène, p. 196-200.